

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté la résolution suivante :

#### **PPCMOI 165-05-2025- Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 6 415 581 du cadastre du Québec – 1540-1550, chemin des Navigateurs**

L'objet de cette résolution vise à autoriser l'usage « 1990 – Autres immeubles résidentiels » sur le lot 6 415 581 du cadastre du Québec situé dans la zone agroforestière AF-8701.

La résolution PPCMOI 165-05-2025 est entrée en vigueur le 26 août 2025, date de la délivrance du certificat de conformité du greffier adjoint.

Cette résolution est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 28 août 2025

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint